



Rosenweg 25
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

PARTENARIAT

1. VALEURS DE BASE

Les cinq **valeurs de base** d'un partenariat dans la coopération au développement par l'échange de personnes comprennent :

1. **réciprocité**
2. **équité**
3. **dialogue ouvert**
4. **Effort mutuel en faveur d'une compréhension entre cultures**
5. **Effet / impact en commun**

Cela signifie:

- 1) une relation construite par différents acteurs unis par une motivation et une vision communes et ayant pour but de planifier et de réaliser ensemble des activités de coopération selon des objectifs clairement définis et acceptés.
- 2) une relation dynamique, en constante évolution, qui favorise la créativité, la valorisation des compétences de chacun ainsi que la complémentarité des apports culturels, intellectuels et matériels, le tout devant représenter un avantage pour chacune des parties.
- 3) un respect des différences, une confiance réciproque, une implication concrète des parties, une responsabilité partagée ainsi qu'une disposition au dialogue permanent et à la critique constructive.
- 4) d'une part, la capacité du Partenaire Nord d'assurer l'efficacité et le suivi des actions conjointement avec le Partenaire Sud et, d'autre part, une représentativité prouvée de la population bénéficiaire par le Partenaire Sud.
- 5) l'effort / l'aspiration pour la sensibilisation, une meilleure compréhension entre les cultures et une mobilisation sociale

2. PARAMETRES

Des paramètres concrets se situent dans cinq domaines:

2.1 Éléments de base

Éléments Indispensables :

- 2.1.1 *Les partenaires au Nord et au Sud ont des **valeurs de base** communes, en particulier un agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)*
- 2.1.2 *Ils connaissent mutuellement leurs **motivations, visions et stratégies** et y trouvent partiellement une concordance.*
- 2.1.3 *Ils réalisent en commun une interprétation du **contexte de la politique de développement** et concordent dans leurs analyses.*

2.2 Conditions

Éléments Indispensables :

- 2.2.1 *Le partenariat se base sur les „ valeurs éthiques“ suivantes :*
 - *réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance*
 - *équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir*
 - *partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)*
- 2.2.2 *Il existe pour chacun des deux partenaires un **ancrage clair dans la société locale** (légitimation au-delà du propre groupe social).*
- 2.2.3 *Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des **alliances** (« **bridging potential** »).*

2.3 Liens avec objectifs

Éléments Indispensables :

- 2.3.1 *Les partenaires pratiquent **l'échange d'informations** et s'engagent dans **l'apprentissage mutuel**.*
- 2.3.2 *A travers leurs relations les partenaires améliorent la **compréhension mutuelle des cultures** et l'utilisent non seulement pour l'échange de savoir-faire, mais aussi pour des activités de sensibilisation.*

2.3.3 Rechercher l'efficacité de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.

Eléments à envisager en fonction du contexte :

- 2.3.4 Les partenaires s'ouvrent mutuellement des accès à des **réseaux** et contribuent ainsi à une société civile globale.
- 2.3.5 Le travail d'engagement public („**advocacy**“), soit seul, soit en commun, complète les autres activités liées au développement.
- 2.3.6 Les partenaires sont ouverts à un **échange interreligieux** en vue d'un dialogue qui permet de tisser des liens.

2.4 Activités communes (au-delà de l'affectation d'un-e coopérant-e¹)

Eléments à envisager en fonction du contexte :

- 2.4.1 Ils proposent une interprétation commune du **contexte de la politique de développement** et s'accordent dans leurs analyses.
- 2.4.2 a) Les **lignes directrices, programmes et/ou stratégies** sont mutuellement connus et discutés.
b) Ils sont même **élaborés en commun**.
- 2.4.3 Des actions communes dans le domaine de la **communication publique / campagnes** sont réalisées.
- 2.4.4 Il existe des **prises de position publiques en commun concernant des questions internationales de développement**.
- 2.4.5 Des actions communes dans le domaine de la mise en **réseaux** ont lieu.
- 2.4.6 Des actions communes dans le domaine de la **formation / préparation de futur-e-s coopérant-e-s** sont organisées.
- 2.4.7 Des actions communes dans le domaine de la **recherche de fonds** sont entreprises
- 2.4.8 **Echange et dialogue interreligieux** sont promus par des actions communes.
- 2.4.9 Les partenaires valorisent l'**échange Sud-Nord** et les **compétences du Sud** :
 - réalisation d'affectations / échanges Sud-Nord
 - organisation d'affectations / échanges Sud-Sud
 - possibilité d'un service social (« Lerndienst ») ou d'un stage professionnel pour jeunes adultes suisses.
 - Intégration par le partenaire Nord d'experts du Sud ou d'équipes internationales pour l'élaboration d'une stratégie de développement, pour des activités opérationnelles ou la systématisation d'expériences.
 - possibilité d'un tourisme (de formation) compatible avec le développement (social, écologique).

¹ L'affectation de coopérant-e-s et l'échange de personnes forment per se un paramètre constitutif du partenariat dans la coopération au développement par l'échange de personnes.

2.5 Documentation - modalités

Les **documents et procédures** suivants sont indispensables:

- 2.5.1 Accord général négocié entre les 2 partenaires (« **partnership agreement** ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat
- 2.5.2 Obligation contractuelle des coopérant-e-s (**cahier des charges** négocié)

Éléments à envisager en fonction du contexte :

- 2.5.3 Edition de **documents communs de stratégie ou d'action**
- 2.5.4 **Analyse participative et documentation de l'évolution du partenariat** quant à la vision, la stratégie, des objectifs ou des actions (« évaluation » / PSER-PCM)
- 2.5.5 Modalités, conditions et procédures déterminées en commun concernant la **gestion de conflits** et la **fin du partenariat**

3. Diversité du partenariat (modèles de partenariat²)

3.1 Partenariat socio-politique

Les deux Partenaires sont des organisations ancrées dans la société civile, très engagées dans des actions en faveur de la défense des droits des personnes économiquement et socialement défavorisées ou cibles d'abus et d'injustices permanentes de la part de secteurs plus riches et influents de la société. La remise en question des relations inégales entre le Nord et le Sud et l'engagement en faveur d'une mondialisation à visage humain sont les axes principaux de leurs actions.

Objectif: Echange de compétences sociales et professionnelles dans un esprit d'engagement socio-politique en faveur d'une cause bien définie et qui transcende les objectifs directs du projet ou de l'affectation. L'information et la sensibilisation des populations civiles respectives constituent en outre un axe essentiel de ce type de Partenariat. Certains Partenaires de cette catégorie élargissent leur champ d'action dans le domaine du renforcement de la paix (par exemple, par la mise sur pied de "Services civils pour la paix" (Ziviler Friedensdienst).

3.2 Partenariat technique

Les deux Partenaires sont avant tout des organisations pourvoyeuses de compétences et de prestations techniques dans différents secteurs d'activité professionnelle. L'appui technique et la formation professionnelle sont donc les éléments essentiels de ce type de Partenariat. Ils sont orientés de façon ciblée vers un groupe de population bien déterminé.

Objectif: Mise à disposition de compétences avant tout techniques en faveur d'organisations du Sud travaillant dans la production et la formation.

3.3 Partenariat religieux

Les relations de Partenariat ont une importante assise historique liée aux premières missions des Eglises. Elles sont caractérisées par une profonde connaissance mutuelle des Partenaires. Les projets d'affectation sont en général très structurés et bénéficient souvent d'une large reconnaissance institutionnelle dans la population du pays ou de la région.

Objectif: Activités de pastorale globale comprenant des échanges d'ordre spirituel, religieux et théologique, ainsi que la mise à disposition de compétences sociales et techniques dans le cadre de projets d'églises du Sud et dans les domaines de la production et de la formation.

3.4 Partenariat humanitaire

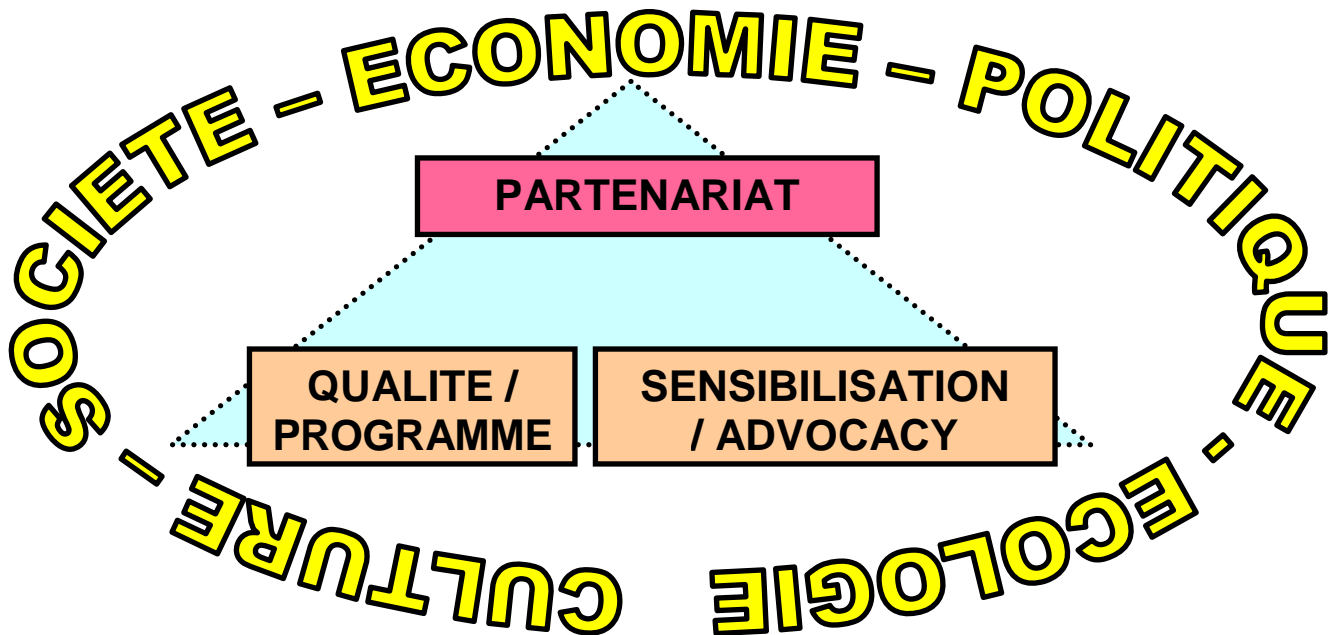
Les Partenaires sont spécialisés dans le domaine de l'assistance humanitaire, l'aide d'urgence et/ou le transfert et la formation techniques orientés vers la reconstruction ou le renforcement d'infrastructures sociales de base comme des foyers d'accueil, des centres de nutrition ou des hôpitaux.

Objectif: Mettre à disposition et coordonner les moyens techniques et les compétences qui permettent de répondre à brève échéance aux besoins les plus aigus d'une population du Sud concernée. Dispenser des formations utiles pour consolider au mieux, et de façon durable, le mieux-être de cette même population.

² Typologie reprise de „Partenariat entre désir et réalité“, D. Cattin / M. Schreiber; Bâle 2002 (p.8). En sciences sociales, les modèles servent d'outil de méthode et d'analyse. Ils représentent la réalité sous une forme-type idéale. Ils ne sont de ce fait pas du tout une représentation exacte de la réalité, mais ils accentuent certaines caractéristiques et en généralisent d'autres afin de mieux pouvoir opérer des distinctions et des classifications.

4. CONTEXTE – NIVEAUX DE CONFIGURATION

Les partenariats dans la coopération au développement par échange de personnes montrent leurs propres **histoires d'évolution**, se développent dans un **contexte** spécifique et sont interdépendants au niveau **qualité / programme** et **sensibilisation / advocacy**:



Trois **niveaux de configuration** peuvent être distingués:

- **Partenariat stratégique** : relation à long terme et basée sur des visions et des stratégies définies en commun (au-delà des affectations de personnel)
- **Partenariat opérationnel** : relation institutionnelle à moyen terme centrée principalement sur un programme / projet respectivement sur l'affectation de personnel (p.ex. réalisation de 1 –2 affectations professionnelles de longue durée avec des objectifs spécifiques opérationnels)
- **Partenariat ad hoc** : relation institutionnelle à court terme liée à des besoins immédiats et limitée à l'exécution d'un mandat limité

5. ANNEXES – INSTRUMENTS

- 5.1 **Synopsis: Paramètres indispensables de partenariat dans la coopération au développement par échange de personnes**
- 5.2 **Check-list pour la planification d'un partenariat futur respectivement pour l'évaluation d'un partenariat existant en vue du développement des relations**
- 5.3 **Grille pour l'analyse globale des partenariats Nord – Sud dans la coopération au développement par échange de personnes**

5.1 Synopsis: Paramètres indispensables de partenariat dans la coopération au développement par échange de personnes

- 1) Les partenaires au Nord et au Sud ont des **valeurs de base** communes, en particulier un agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)
- 2) Ils connaissent mutuellement leurs **motivations, visions et stratégies** et y trouvent partiellement une concordance.
- 3) Ils proposent une interprétation commune du **contexte de la politique de développement** et s'accordent dans leurs analyses.
- 4) Le partenariat se base sur les „ **valeurs éthiques**“ suivantes :
 - réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance
 - équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir
 - partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)
- 5) Il existe pour chacun des deux partenaires un **ancrage clair dans la société locale** (légitimation au-delà du propre groupe social).
- 6) Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des **alliances** (« **bridging potential** »).
- 7) Les partenaires pratiquent **l'échange d'informations** et s'engagent dans **l'apprentissage mutuel**.
- 8) A travers leurs relations les partenaires améliorent la **compréhension mutuelle des cultures** et l'utilisent non seulement pour l'échange de savoir-faire, mais aussi pour des activités de sensibilisation.
- 9) Rechercher **l'efficacité** de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.
- 10) Accord général négocié entre les 2 partenaires (« **partnership agreement** ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat
- 11) Obligation contractuelle des coopérant-e-s (**cahier des charges** négocié)

5.2 Check-list pour la planification d'un partenariat futur respectivement pour l'évaluation d'un partenariat existant en vue du développement des relations

Données de base		
<i>Institution CH</i>		
<i>Organisation partenaire Sud</i>		
<i>Quelques indications de base sur le partenariat:</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Origine – évolution du partenariat</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Durée</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>résultats importants</i> 		
Paramètres	Description	Valorisation³
1) Eléments de base		
1.1. <i>Les partenaires au Nord et au Sud ont des valeurs de base communes, en particulier une agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)</i>		
1.2 <i>Ils connaissent mutuellement leurs motivations, visions et stratégies et y trouvent partiellement une concordance.</i>		
1.3 <i>Ils s'accordent sur la détermination d'objectifs clairs (définis et reconnus) de développement.</i>		
2) Conditions		
2.1 <i>Le partenariat se base sur les „valeurs éthiques“ suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance</i> - <i>équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir</i> - <i>partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)</i> 		
2.2 <i>Il existe pour chacun des deux partenaires un ancrage clair dans la société locale (légitimation au-delà du propre groupe social)</i>		

³ 0 pas développé / 1 peu développé / 2 assez développé / 3 entièrement développé

2.3 Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des alliances (« bridging potential »).		
3) Liens avec objectifs		
3.1 Les partenaires pratiquent l' échange d'informations et s'engagent dans l' apprentissage mutuel .		
3.2 A travers leurs relations les partenaires améliorent la compréhension mutuelle des cultures et l'utilisent non seulement pour l'échange de savoir-faire, mais aussi pour des activités de sensibilisation.		
3.3 Rechercher l' efficacité de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.		
3.4 Les partenaires ouvrent mutuellement des accès à des réseaux et contribuent ainsi à une société civile globale.		
3.5 Le travail d'engagement public („ advocacy “), soit seul, soit en commun, complète les autres activités liées au développement.		
3.6 Les partenaires sont ouverts à un échange interreligieux en vue d'un dialogue qui permet de tisser des liens.		
4) Activités communes au-delà de l'affectation d'un-e coopérant-e		
4.1 Ils proposent une interprétation commune du contexte de la politique de développement et s'accordent dans leurs analyses.		
4.2 a) Les lignes directrices, programmes et/ou stratégies sont mutuellement connus et discutés.		
b) Ils sont même élaborés en commun .		
4.3 Des actions communes dans le domaine de la communication publique / campagnes sont réalisées.		
4.4 Il existe des prises de position publiques en commun concernant des questions internationales de développement .		
4.5 Des actions communes dans le domaine de la mise en réseaux ont lieu.		
4.6 Des actions communes dans le domaine de la formation / préparation de futurs coopérant-e-s sont organisées.		
4.7 Des actions communes dans le domaine de la recherche de fonds sont entreprises.		

4.8 <i>L'échange / dialogue interreligieux est promu par des actions en commun.</i>		
4.9 <i>Les partenaires valorisent l'échange Sud-Nord et les compétences du Sud :</i> - <i>réalisation d'affectations / échanges Sud-Nord</i> - <i>organisation d'affectations / échanges Sud-Sud</i> - <i>possibilité d'un service social (« Lerndienst ») ou d'un stage professionnel pour jeunes adultes suisses.</i> - <i>Intégration par le partenaire Nord d'experts du Sud ou d'équipes internationales pour l'élaboration d'une stratégie de développement, pour des activités opérationnelles ou la systématisation d'expériences.</i> - <i>possibilité d'un tourisme (de formation) compatible avec le développement (social, écologique).</i> - <i>D'autres mesures : à énumérer</i>		
5) Documentation et modalités du partenariat : Il existe les documents et procédures suivants :		
5.1 <i>accord général négocié entre les 2 partenaires (« partnership agreement ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat</i>		
5.2 <i>obligation contractuelle des coopérant-e-s (cahier des charges négocié)</i>		
5.3 <i>publication de documents communs stratégiques ou d'action</i>		
5.4 <i>analyse participative et documentation de l'évolution du partenariat quant à la vision, la stratégie, des objectifs ou des actions (« évaluation » / PSER- PCM)</i>		
5.5 <i>modalités, conditions et procédures déterminées en commun concernant la gestion de conflits et la fin du partenariat</i>		

5.3 Grille pour l'analyse globale des partenariats Nord – Sud dans la coopération au développement par échange de personnes (au-delà de l'affectation d'un/e coopérant/e)

Partenaire Sud (Nom)	Typologie ¹ (attribution)	Niveau de configuration ²	Domaines significatifs communs dans le partenariats Nord – Sud					
			Valeurs communes – agenda de politique de développement	Mise en réseau commun	„bringing people together“ / activités en faveur de la compréhension culturelle	Advocacy : politique de développement	Echanges interreligieux	Activités additionnelles communes (au-delà de l'affectation d'un/e coopérant/e)
<i>Partenaire 1</i>								
<i>Partenaire 2</i>								
<i>Etc.</i>								

¹ sociopolitique – technique – religieux - humanitaire

² stratégique – opérationnel – ad hoc

Berne, janvier 2008